



LES BREVES de la CGT

NUMÉRO SPÉCIAL ASSFAM

JUILLET 2021 N°6

S'informer pour agir ensemble

le 20 juillet 2021

En 2021, la **Fédération CGT** des Services publics a décidé de peser de tout son poids pour mener un combat de longue haleine avec les ASSFAM pour gagner sur leurs revendications : conditions de travail, rémunérations, statut, présomption d'innocence ...

FLACH BACK des actions de la CGT du CD87 et de la Fédération CGT sur les mois de mai, juin et juillet 2021 en faveur des ASSISTANTS FAMILIAUX:

- **Le 3 mai 2021**, la CGT du CD87 a participé à une visioconférence regroupant 42 syndicats CGT de divers départements afin de coordonner la mobilisation des ASSFAM le 20 mai 2021 ;
- **Le 10 mai 2021**, la CGT du CD87 a relayé le préavis de grève national de la CGT au Président du Conseil Départemental avec une demande d'audience pour défendre vos revendications ;
- **Le 11 mai 2021**, nous vous avons envoyé un appel à la grève ;
- **Le 19 mai 2021**, suite au dépôt du préavis de grève, une délégation de la CGT du CD87 a été reçue par la Direction générale afin de présenter vos revendications ;
- **Le 20 mai 2021**, la grève a été relativement bien suivie. Dans 60 départements, des associations d'ASSFAM et des syndicats se sont associés à la CGT. Dans quelques départements des syndicats se sont emparés de cette journée initiée par la CGT pour faire cavalier seul, c'est dommage. Il faut que ce soit l'intérêt collectif qui prime sur les considérations partisans ;
- **Le 21 mai 2021**, l'administration nous annonçait que le Président du CD accordait le maintien de salaire aux ASSFAM en cas d'informations préoccupantes le temps de l'enquête administrative ;
- **Le 22 mai 2021**, la CGT du CD87 vous a envoyé un compte rendu de l'audience du 19 mai 2021 ;
- **Le 27 mai 2021**, une délégation CGT de la Fédération des Services publics a été reçue au Ministère des Solidarités et de la Santé où des engagements oraux ont été pris.
- **Le 2 juin 2021**, compte rendu sur les engagements oraux de l'audience du 27 mai 2021 ;
- **Début juin 2021**, un groupe de travail a été créé au sein de la Fédération pour aider tous les syndicats CGT des Départements à répondre à vos attentes et surtout à coordonner les futures actions. Notre force, est d'être présent pratiquement dans tous les départements.
Pour rappel, la CGT est le premier syndicat des territoriaux en France ;
- **Le 4 juin 2021**, pour développer nos forces de propositions la Fédération CGT a adressé une demande de rendez-vous aux Présidents des groupes parlementaires.
- **Le 25 juin 2021**, un courrier a été adressé par la CGT du CD87 aux trois députés LAREM de la Haute-Vienne (Mme Sophie Beaudouin-Hubiere, Mme Marie-Ange Magne et M. Pierre Venteau) ;
- **Le 30 juin 2021**, la CGT du CD87 a participé à une nouvelle visioconférence pour faire un point de situation. Cela nous a permis d'échanger avec une cinquantaine de syndicats CGT concernés par le mouvement des ASSFAM. Ces échanges seront renouvelés autant que de besoin ;
- **Le 8 juillet 2021**, adoption en première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi.

AUJOURD'HUI la CGT du CD87 vous invite à ...

Répondre à une enquête en ligne de la fédération CGT des Services publics. Elle vise à légitimer vos difficultés et vos revendications pour qu'enfin les assistants familiaux soient réellement reconnus statutairement et financièrement et voient leurs conditions de travail s'améliorer.

*Tous les documents et le questionnaire sont disponibles sur notre blog « cgt-cd87.fr ». Dans la barre du menu cliquez sur « **métier** » puis sur « **ASSFAM** » et « **mobilisation** ».*

Syndicat CGT du Conseil Départemental, 11 rue François Chénieux - CS 83112 - 87031 LIMOGES CEDEX 1. Permanence du mardi au vendredi toute la journée. Téléphone 06 18 08 13 93 - adresse mail cgt@haute-vienne.fr - blog : cgt-cd87.fr

LE PROJET DE LOI RELATIF A LA PROTECTION DES ENFANTS **DES AVANCÉES TROP FAIBLES**



Alors que, le 20 mai dernier, les assistants familiaux étaient massivement en grève et mobilisés dans plus de 42 départements sur toute la France, répondant à l'appel de la Fédération CGT des Services publics soutenue par 4 associations et syndicats professionnels nationaux (Fnaf, Anamaaf, Casamaaf, Saf), le projet de loi a été adopté le 8 juillet en première lecture à l'Assemblée nationale.

Plus de 70 amendements ont été déposés en séance pour aboutir à un vote favorable de la majorité des députés. Seuls les groupes de la France Insoumise et de la Gauche Républicaine se sont abstenus... face à ce projet de loi fort décevant! Ce dernier devrait être examiné au Sénat en deuxième lecture dans les prochains mois.

Le titre IV du projet de loi intitulé «amélioration de l'exercice du métier d'assistant familial» ne porte que son nom.

Rémunération, cumul d'employeurs, «sécurisation» des agréments, poursuite d'activité après 67 ans sont de trop légères «avancées» qui ne répondent que très peu aux justes revendications des assistants familiaux!

• **Un SMIC pour un enfant accueilli en continu** : une assistante familiale travaille 24h/24h, le projet de loi prévoit qu'elle percevra un SMIC! Une avancée? Non, un droit pour tous les travailleurs ! Jusqu' alors,

Dans plusieurs départements, pour faire entendre leur voix à l'Assemblée nationale, les assistantes familiales, soutenus par la CGT, ont reçu un large soutien de députés de leur circonscription. Poursuivons ces initiatives !

La lutte continue : nous allons aussi interpeller nos sénateurs en vue de la 2eme lecture prévue dans les prochains mois au Sénat.

les salaires constatés pour l'accueil en continu d'un enfant peuvent être à hauteur de 800 euros net mensuels... c'est une honte !

• **Droit au repos toujours bafoué** ! Toujours aucun week-end, aucun congé ou RTT sans les enfants accueillis !

• **Jours fériés** : toujours aucune rémunération supplémentaire prévue par le projet de loi !

• **8 jours de carence pour un arrêt maladie** : honteuse pratique de plusieurs conseils départementaux que le projet de loi ne prévoit pas d'interdire !

• **Accès au statut de la fonction publique territoriale, catégorie B** : rien dans le projet de loi. À l'initiative de la délégation CGT des services publics, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale devrait amorcer, dès septembre, l'auto-saisine du dossier «assistants familiaux - assistants maternels ». La CGT portera haut et fort les revendications des professionnels et ne lâchera rien !

• **Formation initiale et continue** : rien non plus dans le projet de loi !

La Fédération CGT des Services publics invite les assistantes familiales à se rapprocher de leur syndicat CGT pour déterminer ensemble des actions à venir pour gagner sur leurs revendications. Plus que jamais la CGT restera vigilante quand à l'évolution du projet de loi. Nous vous tiendrons informés.

*Les assistantes et assistants
familiaux-ales ne lâcheront rien !*

